

United Nations Development Programme



*Empowered lives.
Resilient nations.*

INVITATION A SOUMISSIONNER

Recrutement d'un bureau d'études pour la conception d'un indice d'inclusion numérique en Tunisie

RFP No.: RFP 2021-23

Projet : Thought Leadership

Pays : **Tunisie**

Publié le : 15 November 2021

Sommaire

Section 1. Lettre d'Invitation	4
Section 2. Instruction aux soumissionnaires	5
A. DISPOSITIONS GENERALES 5	
1. Introduction	5
2. Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité	5
3. Eligibilité	6
4. Conflit d'Intérêts	6
B. Invitation à soumissionner (RFP) 7	
5. Considerations Générales	7
6. Coût de préparation de la proposition	7
7. Langues	7
8. Documents à considérer dans la soumission	7
9. Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaires	7
10. Format et contenu de la proposition technique	7
11. Proposition Financière	8
12. Garantie de soumission	8
13. Devises	8
14. Joint Venture, Consortium or Association	8
15. Proposition Unique	9
16. Période de Validité de la Proposition	10
17. Extension de la Période de Validité de la Proposition	10
18. Clarification des propositions	10
19. Modification des Propositions	10
20. Proposition Alternative	11
21. Conférence préparatoire	11
C. SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS 11	
22. Soumission	11
23. Date limite pour la soumission des propositions et propositions tardives	13
24. Retrait, substitution et modification des propositions	13
25. Ouverture des propositions	13
D. Evaluation des propositions 14	
26. Confidentialité	14
27. Evaluation des propositions	14
28. Examen préliminaire	14
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	14
30. Evaluation des propositions techniques et financières	15
31. Vérifications nécessaires	16

32.	Clarification des propositions	16
33.	Réactivité de la proposition	16
34.	Non-conformités, erreurs et omissions réparables.....	16
E.	Adjudication du contrat	17
35.	Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition.....	17
36.	Critères d'attribution	17
37.	Debriefing	17
38.	Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication	17
39.	Signature du contrat	17
40.	Type de contrat et conditions générales.....	18
41.	Garantie de performance.....	18
42.	Garantie bancaire pour les avances.....	18
43.	Domages et intérêts.....	18
44.	Dispositions relatives au paiement	18
45.	Plainte des fournisseurs	18
46.	Autres dispositions.....	18
	Section 3. Fiche Technique.....	20
	Section 4. Critère d'évaluation	23
	Section 5. Termes de Référence	28
	Section 6 : Formulaire de soumission / Liste de contrôle	36
	Form A : Formulaire de soumission de la proposition technique.....	37
	Form B : Formulaire d'information du soumissionnaire	39
	Form C : Formulaire d'information pour les Joint-Venture/Consortium/ Association	41
	Form D : Formulaire de qualification	42
	Form E : Formulaire de la proposition technique	44
	Form F : Formulaire de soumission de proposition financière	51
	Form G : Formulaire de proposition financière	1

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à déposer une soumission dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (RFP) relative à l'objet sus-référencé.

Cette invitation à soumissionner inclut les documents suivants ainsi que les conditions générales relatives aux contrats insérés dans la Fiche Technique (FT) :

- Section 1: Lettre d'Invitation
- Section 2: Instruction aux soumissionnaires
- Section 3: Fiche technique (FT)
- Section 4: Critères d'évaluation
- Section 5: Termes of Reference
- Section 6: Formulaire de soumission à renvoyer
 - o Form A: Formulaire de soumission technique
 - o Form B: Formulaire d'informations sur le soumissionnaire
 - o Form C: Formulaire d'informations pour les Joint Venture/Consortium/Association
 - o Form D: Formulaire de qualification
 - o Form E: Format de proposition technique
 - o Form F: Formulaire de soumission financière
 - o Form G: Format de proposition financière

Si vous êtes intéressé à soumettre une proposition en réponse à cet RFP, veuillez préparer votre proposition conformément aux exigences et à la procédure énoncées dans le présent document et la soumettre avant la date limite pour la soumission des propositions figurant dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception du présent RFP en envoyant un courriel à Procurement.tn@undp.org, en indiquant si vous avez l'intention de soumettre une proposition. Vous pouvez également utiliser la fonction "Accept Invitation" du système eTendering, le cas échéant. Cela vous permettra de recevoir des modifications ou des mises à jour du présent RFP. Si vous avez besoin de plus de précisions, veuillez communiquer avec la ou les personnes-ressources identifiées dans la fiche de données de soumission ci-jointe comme point de contact pour toute question sur ce RFP.

Le PNUD attend votre proposition avec impatience et vous remercie d'avance de votre intérêt pour les opportunités d'achat du PNUD.

Préparé par :

Ahmed Ammar

Name: Ahmed Ammar
Titre: Assistant aux Achats
Date: **November 15, 2021**

Approuvé par:

Myriam Hermassi

Name: Myriam Hermassi Sammouda
Titre: Procurement Analyst
Date: **November 21, 2021**

SECTION 2. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

A. DISPOSITIONS GENERALES	
<i>1. Introduction</i>	<p>1.1 Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences de la présente RFP, y compris les modifications écrites du PNUD. Cette RFP est menée conformément aux Politiques et Procédures du Programme et des Opérations du PNUD (POPP) sur les Contrats et les Acquisitions qui peuvent être consultées à l'adresse suivante :</p> <p>https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d</p> <p>1.2 Toute proposition soumise sera considérée comme une offre du soumissionnaire et ne constitue ni n'implique l'acceptation de la proposition par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de cette RFP.</p> <p>1.3 Dans le cadre de la soumission, il est souhaitable que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies (UNGM) (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut toujours soumettre une offre même s'il n'est pas enregistré auprès de l'UNGM. Cependant, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.</p>
<i>2. Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité</i>	<p>2.1 Le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro sur les pratiques proscrites, y compris la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique, et contraint les soumissionnaires à respecter les normes d'éthique les plus strictes. La politique anti-fraude du PNUD peut être consultée sur http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_and_investigation.html#anti</p> <p>2.2 Les soumissionnaires / vendeurs n'offriront aucun cadeau ou hospitalité aux membres du personnel du PNUD, y compris les voyages récréatifs à des événements sportifs ou culturels, les parcs à thème ou les offres de vacances, le transport ou les invitations aux déjeuners ou dîners extravagants.</p> <p>2.3 En application de cette politique, le PNUD :</p> <p style="padding-left: 40px;">(a) rejettera une proposition s'il détermine que le soumissionnaire sélectionné s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition pour le contrat en question ;</p> <p style="padding-left: 40px;">(b) déclarera un fournisseur inéligible, indéfiniment ou pour une période déterminée, à l'attribution d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le vendeur s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition ou en exécutant un Contrat du PNUD.</p> <p>2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, qui peut être trouvé à l'adresse suivante : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf</p>

<p><i>3. Eligibilité</i></p>	<p>3.1 Un fournisseur ne devrait pas être suspendu, exclu ou autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations.</p> <p>3.2 Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que ses employés, coentrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et / ou employés respectent les critères d'admissibilité établis par le PNUD.</p>
<p><i>4. Conflit d'Intérêts</i></p>	<p>4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter les conflits avec d'autres affectations ou leurs propres intérêts, et agir sans considération pour les travaux futurs. Les soumissionnaires ayant un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation quant à la généralité de ce qui précède, les soumissionnaires et l'un ou l'autre de leurs affiliés seront considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une ou plusieurs parties dans ce processus de sollicitation, s'ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Sont ou ont été associés par le passé à une entreprise ou à l'une de ses filiales qui a été engagée par le PNUD pour fournir des services pour la conception, les spécifications, les termes de référence, l'analyse / estimation des coûts et d'autres documents destinés à être utilisés pour l'acquisition des biens et services dans le cadre de ce processus de sélection ; b) Ont participé à la préparation et / ou à la conception du programme / projet lié aux services demandés dans le cadre du présent RFP ; ou c) Sont jugés en conflit pour toute autre raison, telle qu'établie par le PNUD ou à la discrétion du PNUD. En cas d'incertitude quant à l'interprétation d'un conflit d'intérêts potentiel, les soumissionnaires doivent divulguer au PNUD et demander au PNUD de confirmer s'il existe ou non un tel conflit. <p>4.2 De même, les soumissionnaires doivent divulguer dans leur proposition leur connaissance des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si les propriétaires, copropriétaires, dirigeants, directeurs, actionnaires contrôlants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel clé sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions d'approvisionnement et / ou le gouvernement du pays ou un partenaire bénéficiaire de cet RFP ; et b) Toutes les autres circonstances pouvant mener à des conflits d'intérêts réels ou perçus, à des pratiques de collusion ou à des pratiques de concurrence déloyale. <p>La non divulgation d'une telle information peut entraîner le rejet de la proposition ou des propositions affectées par cette dernière.</p> <p>4.3 L'éligibilité des soumissionnaires appartenant en totalité ou en partie au gouvernement sera subordonnée à l'évaluation et à l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, l'exploitation et la gestion en</p>

	<p>tant qu'entreprise indépendante, l'étendue de la propriété / les subventions, le mandat et l'accès potentiel à l'information dans le cadre de cet RFP entre autres. Les conditions qui peuvent entraîner un avantage indu contre d'autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de la proposition.</p>
B. Invitation à soumissionner (RFP)	
5. <i>Considerations Générales</i>	<p>5.1 Lors de la préparation de la proposition, le soumissionnaire doit examiner la demande de propositions en détail. Les lacunes importantes dans la fourniture de l'information demandée dans le RFP peuvent entraîner le rejet de la proposition.</p> <p>5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter des erreurs ou des omissions dans le RFP. Si de telles erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit informer le PNUD.</p>
6. <i>Coût de préparation de la proposition</i>	6.1 Le soumissionnaire assumera tous les coûts liés à la préparation et / ou à la soumission de la proposition, que sa proposition ait été sélectionnée ou non. Le PNUD ne sera pas responsable de ces coûts, quelle que soit la conduite ou le résultat du processus d'achat.
7. <i>Langues</i>	7.1 La proposition, ainsi que toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, doit être rédigée dans la (les) langue (s) spécifiée (s) dans la FT.
8. <i>Documents à considérer dans la soumission</i>	<p>8.1 La proposition doit comprendre les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Proposition technique c) proposition financière ; d) la garantie de soumission, si requise dans la FT ; e) Toute pièce jointe et / ou annexe à la proposition.
9. <i>Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaires</i>	9.1 Le soumissionnaire doit fournir une preuve documentaire de son statut de fournisseur admissible et qualifié, en utilisant les formulaires prévus à la section 6 et en fournissant les documents requis dans ces formulaires. Pour attribuer un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées à la satisfaction du PNUD.
10. <i>Format et contenu de la proposition technique</i>	<p>10.1 Le soumissionnaire est tenu de soumettre une proposition technique en utilisant les formulaires standard et les modèles fournis à la section 6 du RFP.</p> <p>10.2 La proposition technique ne doit inclure aucun prix ou information financière. Une proposition technique contenant des informations financières importantes peut être déclarée non recevable.</p> <p>10.3 Les échantillons d'articles, lorsque requis selon la section 5, doivent être fournis dans les délais spécifiés et sauf indication contraire du PNUD, sans frais pour le PNUD</p> <p>10.4 Lorsque cela est applicable et requis conformément à la section 5, le soumissionnaire doit décrire le programme de formation nécessaire disponible</p>

	<p>pour l'entretien et l'exploitation des services et / ou de l'équipement offerts ainsi que le coût pour le PNUD. Sauf indication contraire, cette formation ainsi que le matériel de formation doivent être fournis dans la langue de l'offre, comme indiqué dans la FT.</p>
<p>11. Proposition Financière</p>	<p>11.1 The Financial Proposal shall be prepared using the Standard Form provided in Section 6 of the RFP. It shall list all major cost components associated with the services, and the detailed breakdown of such costs.</p> <p>11.2 Any output and activities described in the Technical Proposal but not priced in the Financial Proposal, shall be assumed to be included in the prices of other activities or items, as well as in the final total price.</p> <p>11.3 Prices and other financial information must not be disclosed in any other place except in the financial proposal.</p>
<p>12. Garantie de soumission</p>	<p>12.1 Une garantie de soumission, si exigée par la FT, doit être fournie selon le montant et la forme indiqués dans la FT. La garantie de soumission est valable jusqu'à trente (30) jours après la date limite de validité de la proposition.</p> <p>12.2 La garantie de soumission doit être incluse avec la proposition technique. Si la garantie de soumission est exigée par la demande de propositions mais ne figure pas avec la proposition technique, la proposition doit être rejetée.</p> <p>12.3 Si le montant de la Garantie de soumission ou sa période de validité est inférieur à ce qui est requis par le PNUD, le PNUD rejette la Proposition</p> <p>12.4 Dans le cas où une soumission électronique est autorisée dans la FT, les soumissionnaires doivent inclure une copie de la garantie dans leur proposition et l'original de la Garantie de soumission doit être envoyé par messagerie ou remise en main propre conformément aux instructions de la FT.</p>
<p>13. Devises</p>	<p>13.1 Tous les prix doivent être indiqués dans la ou les devises indiquées dans la FT. Lorsque les Propositions sont établies dans des devises différentes, à des fins de comparaison de toutes les Propositions :</p> <p>a) Le PNUD convertira la monnaie mentionnée dans la proposition dans la devise de prédilection du PNUD, conformément au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur le dernier jour de la soumission des propositions ; et</p> <p>b) Si le PNUD sélectionne une proposition d'attribution libellée dans une devise différente de la devise de préférence de la FT, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans la devise du PNUD, en utilisant la méthode de conversion spécifiée ci-dessus.</p>
<p>14. Joint Venture, Consortium or Association</p>	<p>14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formeront ou ont formé une coentreprise, un consortium ou une association pour la proposition, ils doivent confirmer dans leur proposition que: (i) ils ont désigné une partie pour agir en tant que entité chef de file, dûment habilitée à lier juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association, ce qui doit</p>

	<p>être attesté par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et soumis avec la proposition; et (ii) si le contrat leur est attribué, le contrat sera conclu par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités membres composant la coentreprise.</p> <p>14.2 Après la date limite de soumission de la proposition, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou l'association ne peut être modifiée sans le consentement écrit préalable du PNUD.</p> <p>14.3 L'entité chef de file et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association doivent se conformer aux dispositions de la clause 9 ci-dessus en ce qui concerne la soumission d'une seule proposition.</p> <p>14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou de l'association doit clairement définir le rôle attendu de chaque entité dans la coentreprise pour satisfaire aux exigences du RFP, tant dans la proposition que dans la coentreprise, le consortium ou l'accord d'association. Toutes les entités qui composent la coentreprise, le consortium ou l'association sont soumises à l'évaluation d'éligibilité et de qualification par le PNUD.</p> <p>14.5 Une coentreprise, un consortium ou une association présentant ses antécédents et son expérience devrait clairement distinguer :</p> <p>a) Ceux qui ont été entrepris conjointement par la coentreprise, le consortium ou l'association ; et</p> <p>b) Ceux qui ont été entrepris par les entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou de l'association.</p> <p>14.6 Les contrats antérieurs réalisés par des experts individuels travaillant en privé mais qui sont associés de manière permanente ou temporaire à l'une des sociétés membres ne peuvent être revendiqués comme l'expérience de l'entreprise commune, du consortium ou de l'association ou de ses membres, mais doivent uniquement être revendiqués par experts eux-mêmes dans leur présentation de leurs qualifications individuelles.</p> <p>14.7 La JV, le consortium ou les associations sont encouragés à répondre à des exigences multisectorielles de grande valeur lorsque le spectre d'expertise et de ressources requis peut ne pas être disponible au sein d'une même entreprise.</p>
<p><i>15. Proposition Unique</i></p>	<p>15.1 Le soumissionnaire (y compris les membres individuels d'une coentreprise) doit soumettre une seule proposition, soit en son nom propre, soit dans le cadre d'une coentreprise.</p> <p>15.2 Les propositions soumises par deux (2) soumissionnaires ou plus doivent toutes être rejetées si elles présentent l'une des caractéristiques suivantes :</p> <p>a) ils ont en commun au moins un associé, un administrateur ou un actionnaire majoritaire ; ou</p> <p>b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou</p> <p>c) ils ont le même représentant légal aux fins du présent RFP ; ou</p> <p>d) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers</p>

	<p>communs, qui les met en mesure d'avoir accès à l'information ou à l'influence sur la proposition d'un autre soumissionnaire concernant ce processus de RFP ;</p> <p>e) ils sont des sous-traitants de la proposition de l'autre soumissionnaire ou si un sous-traitant d'une proposition autre soumet également une proposition sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; ou</p> <p>f) certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une proposition reçue pour ce processus de RFP. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants étant inclus dans plus d'une proposition.</p>
<p>16. Période de Validité de la Proposition</p>	<p>16.1 Les propositions restent valables pour la période spécifiée dans la FT, à compter de la date limite de soumission des propositions. Une proposition valable pour une période plus courte peut être rejetée par le PNUD et être déclarée non recevable.</p> <p>16.2 Au cours de la période de validité de la proposition, le soumissionnaire doit maintenir sa proposition originale sans aucun changement, y compris la disponibilité du personnel clé, les tarifs proposés et le prix total.</p>
<p>17. Extension de la Période de Validité de la Proposition</p>	<p>17.1 Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration de la période de validité de la proposition, le PNUD peut demander aux soumissionnaires de prolonger la période de validité de leurs propositions. La demande et les réponses doivent être faites par écrit et doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la proposition.</p> <p>17.2 Si le soumissionnaire accepte de prolonger la validité de sa proposition, celle-ci doit être faite sans aucun changement dans la proposition originale.</p> <p>17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser de prolonger la validité de sa proposition et, dans ce cas, cette proposition ne sera pas évaluée davantage.</p>
<p>18. Clarification des propositions</p>	<p>18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements sur les documents du RFP au plus tard à la date indiquée dans la FT. Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit de la manière indiquée dans la FT. Si les demandes sont envoyées en dehors du canal spécifié, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, le PNUD n'a aucune obligation de répondre ou de confirmer que la requête a été officiellement reçue.</p> <p>18.2 Le PNUD fournira les réponses aux clarifications par la méthode spécifiée dans la FT.</p> <p>18.3 Le PNUD s'efforcera de fournir rapidement des réponses aux éclaircissements, mais tout retard dans cette réponse n'obligera pas le PNUD à reporter la date de soumission des Propositions, à moins que le PNUD n'estime qu'une telle prolongation est justifiée et nécessaire.</p>
<p>19. Modification des Propositions</p>	<p>19.1 À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, le PNUD peut, pour une raison quelconque, par exemple en réponse à une clarification demandée par un soumissionnaire, modifier le RFP sous la forme d'un addendum à ce dernier. Les modifications seront mises à la disposition de tous les soumissionnaires éventuels.</p> <p>19.2 Si la modification est substantielle, le PNUD peut prolonger la date limite de</p>

	soumission de la proposition afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour incorporer la modification dans leurs propositions.
20. Proposition Alternative	<p>20.1 Sauf indication contraire dans la FT, les propositions alternatives ne seront pas considérées. Si la soumission d'une proposition alternative est autorisée par la FT, un soumissionnaire peut soumettre une proposition alternative, mais seulement s'il soumet également une proposition conforme aux exigences du RFP. Le PNUD ne considérera que la proposition alternative proposée par le soumissionnaire dont la proposition conforme est la plus élevée selon la méthode d'évaluation spécifiée. Lorsque les conditions d'acceptation sont remplies ou que les justifications sont clairement établies, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'une proposition alternative.</p> <p>20.2 Si des propositions multiples / alternatives sont soumises, elles doivent être clairement marquées comme "Proposition principale" et "Proposition alternative"</p>
21. Conférence préparatoire	21.1 Le cas échéant, une conférence du soumissionnaire aura lieu à la date, à l'heure et au lieu précisés dans la FT. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, la non-participation ne doit pas entraîner la disqualification d'un soumissionnaire intéressé. Les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires seront diffusés sur le site Web de l'approvisionnement et partagés par courriel ou sur la plateforme e-Tendering, comme indiqué dans la FT. Aucune déclaration verbale faite au cours de la conférence ne doit modifier les modalités et conditions du RFP, à moins d'être expressément incorporées dans les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires ou émises / affichées comme une modification au RFP.
C. SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS	
22. Soumission	<p>22.1 Le soumissionnaire doit soumettre une proposition dûment signée et complète comprenant les documents et les formulaires conformément aux exigences de la FT. La soumission doit être faite de la manière spécifiée dans la FT.</p> <p>22.2 La proposition doit être signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à engager le soumissionnaire. L'autorisation doit être communiquée au moyen d'un document attestant l'autorisation délivrée par le représentant légal de l'entité soumissionnaire ou d'une procuration accompagnant la proposition.</p> <p>22.3 Les soumissionnaires doivent savoir que le simple fait de soumettre une proposition implique en soi que le soumissionnaire accepte entièrement les conditions générales du contrat du PNUD.</p>
Dépôt Manuel	<p>22.4 Le dépôt de la proposition (manuelle) par messenger ou remise en main propre autorisée ou spécifiée dans la FT sera régie comme suit :</p> <p>a) La Proposition signée doit être marquée « Original », et ses copies doivent être marquées « Copie » selon le cas. Le nombre de copies est indiqué dans la FT. Toutes les copies doivent être uniquement faites à partir de l'original signé. S'il y a des divergences entre l'original et les copies, l'original prévaudra.</p>

	<p>b) Les enveloppes de la proposition technique et de la proposition financière DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT SÉPARÉES et chacune d'elles doit être soumise individuellement et clairement identifiée à l'extérieur comme « PROPOSITION TECHNIQUE » ou « PROPOSITION FINANCIÈRE », selon le cas. Chaque enveloppe DOIT indiquer clairement le nom du soumissionnaire. Les enveloppes extérieures doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Porter le nom et l'adresse du soumissionnaire ; ii. S'adresser au PNUD comme indiqué dans la FT ; iii. Porter un avertissement qui stipule « Ne pas être ouvert avant l'heure et la date de l'ouverture de la proposition » comme spécifié dans la FT. <p>Si les enveloppes et les paquets avec la proposition ne sont pas scellés et marqués comme requis, le PNUD n'assumera aucune responsabilité pour le mauvais placement, la perte, ou l'ouverture prématurée de la proposition.</p>
<p>Soumission par email</p>	<p>22.5 L'envoi de courrier électronique s'il est autorisé ou spécifié dans la FT sera régi comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT; b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts. La proposition financière est cryptée avec des mots de passe différents et clairement étiquetés. Les fichiers doivent être envoyés à l'adresse e-mail dédiée spécifiée dans la FT ; c) Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. L'absence de mot de passe valide peut entraîner le rejet de la proposition.
<p>Soumission eTendering</p>	<p>22.6 La soumission électronique par eTendering, si elle est autorisée ou spécifiée dans la FT, est régie comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT; b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts et chacun d'eux doit être téléchargé individuellement et clairement étiqueté. c) Le fichier de proposition financière doit être chiffré avec un mot de passe afin qu'il ne puisse pas être ouvert ni visualisé tant que le mot de passe n'est pas fourni. Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot

	<p>de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. Le défaut de fournir le mot de passe correct peut entraîner le rejet de la proposition.</p> <p>d) Les documents qui doivent être sous forme originale (p. ex., sécurité des soumissions, etc.) doivent être envoyés par messenger ou par livraison manuelle conformément aux instructions de la FT.</p> <p>e) Des instructions détaillées sur la façon de soumettre, de modifier ou d'annuler une offre dans le système eTendering sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du système eTendering et les vidéos d'instruction disponibles sur ce lien:</p> <p>http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Operations/Procurement/Business/Procurement-notice/Resourcing/</p>
<p>23. <i>Date limite pour la soumission des propositions et propositions tardives</i></p>	<p>23.1 Les propositions complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans la FT. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles la soumission a été reçue par le PNUD.</p> <p>23.2 Le PNUD n'examinera aucune proposition soumise après la date limite pour la soumission des propositions.</p>
<p>24. <i>Retrait, substitution et modification des propositions</i></p>	<p>24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition après qu'elle ait été soumise à tout moment avant la date limite de présentation.</p> <p>24.2 Soumissions manuelles et par courriel: un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en envoyant un avis écrit au PNUD dûment signé par un représentant autorisé, et doit inclure une copie de l'autorisation (ou une procuration). La substitution ou modification correspondante de la proposition, le cas échéant, doit accompagner l'avis écrit respectif. Tous les avis doivent être soumis de la même manière que spécifié pour la soumission des propositions, en les marquant clairement comme «retrait» «substitution» ou «modification» .</p> <p>24.3 eTendering: un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en annulant, en éditant et en présentant de nouveau la proposition directement dans le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de bien suivre les instructions du système, de modifier et de soumettre une proposition de remplacement ou de modification au besoin. Des instructions détaillées sur la façon d'annuler ou de modifier une proposition directement dans le système sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du soumissionnaire et des vidéos d'instruction.</p> <p>24.4 Les propositions demandées à être retirées sont retournées non ouvertes aux soumissionnaires (uniquement pour les soumissions manuelles), sauf si l'offre est retirée après l'ouverture de la soumission.</p>
<p>25. <i>Ouverture des</i></p>	<p>25.1 Il n'y a pas d'ouverture d'offre publique pour les RFP. Le PNUD ouvre les</p>

<i>propositions</i>	propositions en présence d'un Comité spécial formé par le PNUD, composé d'au moins deux (2) membres. Dans le cas d'un appel d'offres électronique, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois leur proposition ouverte.
D. Evaluation des propositions	
26. <i>Confidentialité</i>	<p>26.1 Les informations relatives à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des propositions, ainsi qu'à la recommandation d'adjudication du marché, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, même après la publication du contrat retenu.</p> <p>26.2 Tout effort effectué par un soumissionnaire ou une personne au nom du soumissionnaire pour influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des propositions ou des décisions d'adjudication de contrat peut, à la décision du PNUD, entraîner le rejet de sa proposition et peut être soumis à l'application de procédures de sanctions des vendeurs du PNUD.</p>
27. <i>Evaluation des propositions</i>	<p>27.1 Il n'est pas permis au soumissionnaire de modifier ou de modifier sa proposition après la date limite de présentation de la proposition, sauf dans les cas prévus à l'article 24 du présent RFP. Le PNUD mènera l'évaluation uniquement sur la base des propositions techniques et financières présentées.</p> <p>27.2 L'évaluation des propositions est faite des étapes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Examen préliminaire b) Admissibilité minimale et qualification (si la préqualification n'est pas faite) c) Évaluation des propositions techniques d) Évaluation des propositions financières
28. <i>Examen préliminaire</i>	28.1 Le PNUD examine les propositions pour déterminer si elles sont complètes en ce qui concerne les exigences minimales documentaires, si les documents ont été dûment signés, et si les propositions sont généralement en ordre, parmi d'autres indicateurs qui peuvent être utilisés à cette étape. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute proposition à ce stade.
29. <i>Évaluation de l'éligibilité et de la qualification</i>	<p>29.1 L'admissibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en fonction des exigences minimales d'admissibilité et de qualification énoncées à la section 4 (critères d'évaluation).</p> <p>29.2 En termes généraux, les vendeurs qui satisfont aux critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ils ne sont pas inclus dans la liste des terroristes et des financiers terroristes du Conseil de sécurité de l'ONU 1267/1989, ainsi que dans la liste des vendeurs inéligibles du PNUD; b) Ils ont une bonne réputation financière et ont accès à des ressources financières suffisantes pour exécuter le contrat et tous les engagements commerciaux existants,

	<ul style="list-style-type: none"> c) Ils possèdent l'expérience, l'expertise technique, la capacité de production, le cas échéant, les certifications de qualité, les procédures d'assurance de la qualité et autres ressources applicables à la prestation des services requis; d) Ils sont en mesure de se conformer pleinement aux conditions générales de contrat du PNUD; e) Ils n'ont pas d'antécédents réguliers de décisions arbitrales à l'encontre du soumissionnaire; et ... f) Ils ont un dossier de performance opportune et satisfaisante avec leurs clients.
<p>30. <i>Evaluation des propositions techniques et financières</i></p>	<p>30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les propositions techniques en fonction de leur réceptivité aux termes de référence et d'autres documents de la RFP, en appliquant les critères d'évaluation, les sous-critères et le système de points spécifiés dans la section 4 (Critères d'évaluation). Une proposition est rendue irrecevable à l'étape de l'évaluation technique si elle ne parvient pas à obtenir la note technique minimale indiquée dans la FT. Si nécessaire et s'il est indiqué dans la FT, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement réceptifs à présenter une présentation relative à leurs propositions techniques. Les conditions de la présentation doivent être fournies dans le document de soumission, le cas échéant.</p> <p>30.2 Dans la deuxième étape, seules les propositions financières des soumissionnaires qui obtiennent la note technique minimale seront ouvertes à l'évaluation. Les propositions financières correspondant à des propositions techniques qui ont été non retenues ne seront pas ouvertes et, dans le cas d'une soumission manuelle, seront retournées aux soumissionnaires non ouvertes. Pour les propositions par courriel et les soumissions électroniques, le PNUD ne demandera pas le mot de passe des propositions financières des soumissionnaires dont la proposition technique n'a pas été jugée recevable.</p> <p>30.3 La méthode d'évaluation qui s'applique à la présente RFP doit être celle indiquée dans la FT, qui peut être l'une ou l'autre des deux (2) méthodes possibles, comme suit: (a) la méthode la moins chère qui sélectionne la proposition financière la plus basse évaluée des soumissionnaires techniquement réceptifs; (b) la méthode de cotation combinée qui sera fondée sur une combinaison de la note technique et financière.</p> <p>30.4 Lorsque la FT spécifie une méthode de cotation combinée, la formule de cotation des propositions sera la suivante:</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p><u>Evaluation de la proposition technique (PT)</u></p> <p>PT Score = (Score Total Obtenu pour la proposition / Score Maximal possible pour la PT) x 100</p> <p><u>Evaluation de la proposition financière (PF):</u></p> <p>PF Score = (Offre au prix le plus bas / Prix de l'offre concernée) x 100</p> <p><u>Score total combiné</u></p> <p>Score combiné = (PT Score) x (pondération de la PT, ex. 70%) + (PF Score) x (Pondération de la PF ,ex 30%)</p> </div>

<p><i>31. Vérifications nécessaires</i></p>	<p>31.1 Le PNUD se réserve le droit d'entreprendre un exercice de vérifications nécessaires, également appelé post-qualification, visant à déterminer, à sa satisfaction, la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Cet exercice doit être entièrement documenté et peut comprendre, mais ne doit pas être limité à, tout ou n'importe quelle combinaison des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Vérification de l'exactitude, de la justesse et de l'authenticité des renseignements fournis par le soumissionnaire; b) Validation de l'étendue de la conformité aux exigences de la RFP et aux critères d'évaluation fondés sur ce qui a été trouvé jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation; c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales ayant compétence sur le soumissionnaire, ou avec des clients antérieurs, ou toute autre entité qui a peut-être fait affaire avec le soumissionnaire ; d) Enquête et vérification des références avec les clients précédents sur la performance des travaux en cours ou des contrats terminés, y compris les inspections physiques des œuvres antérieures, si nécessaire; e) Inspection physique des bureaux du soumissionnaire, des succursales ou d'autres lieux où l'entreprise se transforme, avec ou sans préavis au soumissionnaire; f) Autres moyens que le PNUD peut juger appropriés, à tout moment dans le cadre du processus de sélection, avant l'adjudication du marché.
<p><i>32. Clarification des propositions</i></p>	<p>32.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire de clarifier sa proposition.</p> <p>32.2 La demande de clarification et la réponse du PNUD sont présentées par écrit et aucune modification des prix ou du contenu de la proposition n'est demandée, offerte ou permise, sauf pour fournir des éclaircissements, et confirmer la correction de toute erreur arithmétique découverte par le PNUD dans l'évaluation des propositions, conformément à la RFP.</p> <p>32.3 Toute clarification non sollicitée présentée par un soumissionnaire à l'égard de sa proposition, qui n'est pas une réponse à une demande du PNUD, n'est pas prise en considération lors de l'examen et de l'évaluation des propositions.</p>
<p><i>33. Réactivité de la proposition</i></p>	<p>33.1 La détermination du PNUD quant à la réactivité d'une proposition sera basée sur le contenu de la proposition elle-même. Une proposition substantiellement réactive est celle qui est conforme à tous les termes, conditions, Tor et autres exigences de la RFP sans déviation matérielle, réserve ou omission.</p> <p>33.2 Si une proposition n'est pas substantiellement réactive, elle est rejetée par le PNUD et ne peut par la suite être réadaptée par le soumissionnaire en corrigeant l'écart matériel, la réserve ou l'omission.</p>
<p><i>34. Non-conformités, erreurs et omissions réparables</i></p>	<p>34.1 À condition qu'une proposition soit substantiellement réactive, le PNUD peut renoncer à toute non-conformité ou omission dans la proposition qui, de l'avis du PNUD, ne constitue pas une déviation matérielle.</p> <p>34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de soumettre, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaires pour rectifier les non-conformités ou les omissions non matérielles dans la proposition relative aux exigences en matière de documentation. Cette omission ne peut être liée à aucun aspect du prix de la proposition. L'omission du soumissionnaire de se</p>

	<p>conformer à la demande peut entraîner le rejet de sa proposition.</p> <p>34.3 Pour la proposition financière qui a été ouverte, le PNUD doit vérifier et corriger les erreurs arithmétiques comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) S'il y a une divergence entre le prix unitaire et le total de la ligne qui est obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total de la ligne est corrigé, sauf si, de l'avis du PNUD, il y a une erreur évidente ou le point décimal du prix unitaire; dans ce cas, le total de la ligne de facturation, tel qu'il est cité, régite et le prix unitaire est corrigé; b) S'il y a une erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé; Et c) S'il y a divergence entre les mots et les chiffres, le montant en mots prévaudra, à moins que le montant exprimé en mots ne soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. d) Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs commises effectuée par le PNUD, sa proposition est rejetée.
E. Adjudication du contrat	
35. <i>Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition</i>	35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, de rendre l'une ou l'ensemble des propositions non recevables, et de rejeter toutes les propositions à tout moment avant l'adjudication du marché, sans encourir de responsabilité, ni obligation d'informer le (s) soumissionnaire (s) concerné (s) du motif de l'action du PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre la moins chère.
36. <i>Critères d'attribution</i>	36.1 Avant l'expiration de la validité de la proposition, le PNUD attribuera le marché au soumissionnaire qualifié en fonction des critères d'attribution indiqués dans la FT.
37. <i>Debriefing</i>	37.1 Dans le cas où un soumissionnaire n'a pas été retenu, le soumissionnaire peut demander un débriefing du PNUD. L'objectif du débriefing est de discuter des points forts et des faiblesses de la présentation du soumissionnaire, afin d'aider le soumissionnaire à améliorer ses futures propositions de possibilités d'approvisionnement du PNUD. Le contenu des autres propositions et la façon dont ils se comparent à la présentation du soumissionnaire ne seront pas discutés.
38. <i>Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication</i>	38.1 Au moment de l'adjudication du marché, le PNUD se réserve le droit de varier la quantité de services et/ou de marchandises, jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou d'autres conditions.
39. <i>Signature du contrat</i>	39.1 Dans les quinze (15) jours suivant la date de réception du contrat, le soumissionnaire retenu doit signer et dater le contrat et le renvoyer au PNUD. L'omission de le faire peut constituer un motif suffisant pour l'annulation de l'adjudication, et la confiscation de la garantie de la proposition, le cas échéant, et sur quel événement, le PNUD peut attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire classé ou demander de nouvelles propositions.

<p>40. <i>Type de contrat et conditions générales</i></p>	<p>40.1 Les types de contrat à signer et les conditions générales du contrat du PNUD applicables, telles que spécifiées dans la FT, sont accessibles à l'adresse : http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Procurement/Business/How-We-Buy.html</p>
<p>41. <i>Garantie de performance</i></p>	<p>41.1 Une garantie de performance, si elle est requise dans la FT, doit être fournie dans le montant indiqué dans la FT et suivant le formulaire disponible à l'adresse https://Popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?SourceDoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/public/PSU_Solicitation_Performance%20Guarantee%20Form.docx & action dans les quinze (15) jours suivant la signature du contrat par les deux parties. Lorsqu'une garantie de performance est requise, la réception de la garantie de performance par le PNUD est une condition pour rendre le contrat effectif.</p>
<p>42. <i>Garantie bancaire pour les avances</i></p>	<p>42.1 Sauf lorsque les intérêts du PNUD l'exigent, il est préférable que le PNUD ne fasse aucun paiement anticipé (c'est-à-dire des paiements sans avoir reçu de résultats). Si un paiement anticipé est autorisé selon la FT, et dépasse 20% du prix total du contrat, ou USD 30 000, selon la valeur la moins élevée, le soumissionnaire doit soumettre une garantie bancaire dans le montant total du paiement anticipé sous la forme disponible à https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Contract%20Management%20Payment%20and%20Taxes_Advanced%20Payment%20Guarantee%20Form.docx&action=default</p>
<p>43. <i>Dommages et intérêts</i></p>	<p>43.1 Si la clause est spécifiée dans la FT, le PNUD appliquera la clause dommages-intérêts résultant des retards ou de la violation de ses obligations par l'entrepreneur conformément au contrat.</p>
<p>44. <i>Dispositions relatives au paiement</i></p>	<p>44.1 Le paiement ne sera effectué qu'après l'acceptation par le PNUD du travail effectué. Les conditions de paiement sont dans les trente (30) jours, après réception de la facture et attestation d'acceptation des travaux délivrés par l'autorité compétente du PNUD avec la supervision directe de l'entrepreneur. Le paiement sera effectué par virement bancaire dans la devise du contrat.</p>
<p>45. <i>Plainte des fournisseurs</i></p>	<p>45.1 La procédure du PNUD offre la possibilité aux personnes ou aux entreprises qui n'ont pas obtenu de contrat par le biais d'un processus d'achat compétitif de faire appel. Dans le cas où un soumissionnaire estime qu'il n'a pas été traité équitablement, le lien suivant fournit des détails supplémentaires concernant les procédures de protestation des fournisseurs du PNUD: http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/protest-and-sanctions.html</p>
<p>46. <i>Autres dispositions</i></p>	<p>46.1 Dans le cas où le soumissionnaire offre un prix inférieur au gouvernement hôte (par exemple, la General Services Administration (GSA) du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD aura droit au même prix inférieur. Les conditions générales du PNUD auront priorité.</p>

	<p>46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même entrepreneur dans le contrat avec l'Organisation des Nations Unies et/ou ses agences. Les conditions générales du PNUD auront priorité.</p> <p>46.3 L'Organisation des Nations Unies a établi des restrictions à l'emploi des (anciens) fonctionnaires de l'ONU qui ont participé à la procédure de passation des marchés, conformément au bulletin ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer</p>
--	---

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les services à acquérir doivent compléter, compléter ou modifier les dispositions de la demande de propositions. En cas de conflit entre les instructions aux soumissionnaires, la fiche technique et les autres annexes ou références jointes à la fiche technique, les dispositions de la fiche technique prévaudront.

FT No.	Ref. à la Section.2	Données	Instructions/exigences spécifiques
1	7	Langue de la proposition	Français
2		Soumission des propositions pour des parties ou des sous-parties du Tor (soumissions partielles)	Non Autorisé
3	20	Propositions alternatives	Ne seront pas considérées
4	21	Conférence préparatoire	Ne sera pas menée
5	10	Période de validité de la proposition	90 jours
6	14	Garantie de soumission	Non Requise
7	41	Paiement anticipé lors de la signature du contrat	Non autorisée
8	42	Domages et Intérêts	Seront appliqués comme suit Pourcentage du prix contractuel par jour de retard : 0.2% Nombre maximal de jours de retard 30, après quoi le PNUD peut résilier le contrat.
9	40	Garantie de performance	Non requise
10	18	Devise de la proposition	USD/EUR pour les soumissionnaires internationaux Dinars Tunisiens pour les soumissionnaires nationaux

11	31	Date limite de soumission des demandes de clarification/questions	3 jours avant la date de soumission
12	31	Coordonnées pour soumettre des clarifications/questions	Point focal au PNUD : Unité Achat Adresse : [Immeuble Le Prestige, Les Berges du Lac, Rue du Lac Windermere ; 1053 Tunis - Tunisia] Adresse électronique : Procurement.tn@undp.org
13	18, 19 and 21	Manière de diffuser des renseignements supplémentaires à la RFP et des réponses/clarifications aux requêtes	Communication directe aux prospecteurs potentiels par email et posté sur le Website Procurement Notice
14	23	Date de soumission	[21 Novembre 2021 à 05h59 EST] Pour la soumission eTendering- comme indiqué dans le système eTendering. Notez que le fuseau horaire du système est dans le fuseau horaire est EST/EDT (New York).
14	22	Manière permise de soumettre des propositions	<input type="checkbox"/> e-Tendering
15	22	Adresse de soumission de proposition	<u>[pour la méthode eTendering, gardez le lien ci-dessous et insérez les informations d'ID d'événement]</u> https://etendering.partneragencies.org Business Unit : TUN10 Event ID : 0000010976
16	22	Soumission électronique (eTendering) Exigences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Format : fichiers PDF ▪ Seuls les noms de fichiers doivent être d'une longueur maximale de 60 caractères et ne doivent contenir aucune lettre ou caractère spécial autre que celui de l'alphabet latin/du clavier. ▪ Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus. Le mot de passe pour la proposition technique ne doit pas être fourni au PNUD avant la date indiquée au n ° 14 (pour la présentation par courriel seulement) ▪ Le mot de passe pour la proposition financière ne doit pas être fourni au PNUD jusqu'à ce que le PNUD le demande. ▪ Max. Taille du fichier par transmission : [5 MB]

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sujet obligatoire de l'email : [RFP 2021-23 : Recrutement d'un bureau d'études pour la conception d'un indice d'inclusion numérique en Tunisie]
17	27 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication du contrat	<p>Méthode de notation combinée, en utilisant la distribution de 70%-30% pour les propositions techniques et financières respectivement</p> <p>La note technique minimale requise pour passer est de 700 points.</p>
18		Date prévue pour le commencement du contrat	Dès cosignature du contrat par les deux parties
19		Durée maximale prévue du contrat	06 mois
20	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Un fournisseur uniquement
21	39	Type de contrat	<p>Bon de commande et Contrat professionnel du PNUD pour la fourniture de biens et services.</p> <p>http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html</p>
22	39	Conditions contractuelles du PNUD qui s'appliqueront	<p>Conditions générales du PNUD pour les services professionnels</p> <p>http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html</p>
23		Autres renseignements relatifs au RFP	<i>Toutes les autres instructions et informations qui ne sont pas encore mentionnées dans cette fiche de données mais qui sont pertinentes pour la RFP doivent être citées ici, et toutes les autres entrées qui peuvent être ajoutées dans ce cadre.</i>

SECTION 4. CRITERE D'ÉVALUATION

Critère d'examen préliminaire

Les propositions seront examinées afin de déterminer si elles sont complètes et soumises conformément aux exigences de la RFP, selon les critères ci-dessous, sur une base de réponse oui/non:

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimaux fournis
- Propositions techniques et financières soumises séparément
- Validité de la soumission
- Garantie de soumission présentée selon les exigences de la RFP avec période de validité conforme

Critères minimum d'éligibilité et de qualification :

L'éligibilité et la qualification seront évaluées sur la base d'évaluation de type : réussite/échec.

Si la proposition est présentée en tant que coentreprise/consortium/association, chaque membre du groupement doit respecter les critères minimaux, sauf indication contraire dans le critère.

Sujet	Critère	Exigences de soumission de document
Eligibilité		
Statut légal	Le vendeur est une entité légalement enregistrée.	Formulaire B : Formulaire d'information du soumissionnaire
Eligibilité	Le vendeur n'est ni suspendu, ni radié, ni autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale conformément à la clause 3 du RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de la RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Faillite	Non déclaré en faillite, non impliqué dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou de poursuites judiciaires contre le vendeur qui pourraient nuire à ses opérations dans un avenir prévisible.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Qualification		
Historique des contrats non performants¹	Non-exécution d'un contrat qui n'a pas eu lieu en raison d'une défaillance de l'entrepreneur au cours des trois dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Historique des litiges	Pas d'antécédents de décisions judiciaires/arbitrales au détriment du soumissionnaire au cours des trois dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification

¹ Non-performance, as decided by UNDP, shall include all contracts where (a) non-performance was not challenged by the contractor, including through referral to the dispute resolution mechanism under the respective contract, and (b) contracts that were so challenged but fully settled against the contractor. Non-performance shall not include contracts where Employers decision was overruled by the dispute resolution mechanism. Non-performance must be based on all information on fully settled disputes or litigation, i.e. dispute or litigation that has been resolved in accordance with the dispute resolution mechanism under the respective contract and where all appeal instances available to the Bidder have been exhausted.

Expérience antérieure	Minimum 10 années d'expérience pertinente.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum 3 contrats de nature, valeur et complexité similaire, exécuté au cours des cinq dernières années. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Position financière	Chiffre d'affaires annuel moyen minimum de 150,000 USD pour les 3 dernières années. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit démontrer la solidité actuelle de sa position financière et indiquer sa rentabilité prospective à long terme. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification

Critères d'évaluation technique

Résumé des formulaires d'évaluation des propositions techniques		Points Maximum
1.	Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire	200
2.	Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés	400
3.	Structure de gestion et personnel clé	400
	Total	1000

Section 1. Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire		Points Maximum
1.1	<p>Au moins 10 ans d'expérience dans la conduite d'études stratégiques à envergure nationale et internationale, d'études de diagnostic et de benchmarks internationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supérieure ou égale à 10 ans et strictement inférieure à 12 ans 40 points - Supérieure ou égale à 12 ans et strictement inférieure à 15 ans 60 points - 15 ans et plus 80 points <p>Bonus</p> <p>Une expérience préalable dans la construction d'un indice synthétique permettant la mesure d'un aspect de développement économique et social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oui 20 points - Non 0 points 	100
1.2	<p>La conduite d'au moins 3 enquêtes en Tunisie sur les cinq dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 enquêtes 10 points - Entre 4 et 5 enquêtes 25 points - 6 enquêtes et plus 50 points 	50
1.3	<p>Références professionnelles (au moins 02) dans la production de rapports et publications de haut-niveau (études, diagnostics, rapports etc.) dans le domaine du développement économique sur les 5 dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 références 10 points - Entre 3 et 5 références 25 points - 6 références et plus 50 points 	50
Total Section 1		200

Section 2. Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés		Points Maximum
2.1	Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ?	80
2.2	Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière	60

	suffisamment détaillée par rapport aux termes de référence ?	
2.3	<p>Le contenu de la méthodologie et le déroulement des activités proposées sont-ils bien définis, logiques, réalistes et correspondent-ils aux termes de référence de la mission ?</p> <p>(i) Le délai de réalisation de la mission et l'harmonie dans l'allocation du temps avec l'importance des tâches. L'approche scientifique utilisée pour construction de l'Indice synthétique ;</p> <p>(ii) La méthodologie détaillée de collecte des données et de réalisation de l'enquête;</p> <p>(iii) La démarche qui sera suivie pour l'analyse économique</p>	200
2.4	Le planning et le chronogramme par tâche et par expert ont-ils été fournis et permettent-ils une réalisation de la mission dans les délais et avec la qualité requise ?	60
Total Section 2		400

Section 3. Structure de gestion et personnel clé		Points Maximum
3.1	Qualifications du personnel clé proposé	
3.1 a	Chef de mission	200
	<p>Titulaire d'un diplôme de master ou plus dans les domaines suivants : sciences économiques, économétrie, ou tout autre domaine pertinent ayant un rapport avec l'objet de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise0 points • Master/Diplôme d'ingénieur 10 points • PhD/Doctorat 15 points 	15
	<p>Démontrer une expérience avec une institution ou une entité gouvernementale à l'échelle internationale dans l'élaboration de documents de stratégie de haut niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 5 références0 points • Entre 5 et 8 références 20 points • Plus que 8 références 40 points 	40
	<p>Démontrer une expérience avérée dans l'élaboration d'études et analyses ayant trait à la digitalisation en lien avec le développement socio-économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 3 références0 points • Entre 3 et 5 références20 points • Plus que 6 références 40 points 	40
	<p>Démontrer une expérience en matière de techniques de modélisation en lien avec les indices synthétiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 5 références 0 points • Entre 5 et 8 références25 points • Plus que 8 références 50 points 	50

	<p>Avoir au moins 5 références dans le pilotage d'études stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strictement égal à 05 références10 points • Entre 06 et 08 références 20 points • 9 références et plus 40 points 	40	
	<p>Au minimum 3 références de collaboration avec les organismes internationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strictement égal à 03 références 5 points • Entre 04 et 05 références 10 points • 6 références et plus15 points 	15	
3.1 b	Economètre spécialiste dans l'élaboration des modèles économétriques des indices synthétiques représentant une réalité économique ou social		100
	<p>Titulaire d'un diplôme de master ou plus dans les domaines suivants : sciences économiques, économétrie, statistique ou tout autre domaine pertinent ayant un rapport avec l'objet de la mission.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise0 points • Master/Diplôme d'ingénieur10 points • PhD/Doctorat 20 points 	20	
	<p>Expérience au niveau national dans l'élaboration et le calcul d'indices multidimensionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strictement égale à 03 ans 30 points • Supérieure à 03 ans et strictement inférieure à 06 ans ... 50 points • 06 ans et plus 80 points 	80	
3.1 c	Statisticien-économiste spécialiste dans la conduite d'enquêtes.		100
	<p>Titulaire d'au moins un diplôme de master (5 ans) dans les domaines suivants : sciences économiques, économétrie, statistique ou tout autre domaine pertinent ayant un rapport avec l'objet de la mission.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise0 points • Master/Diplôme d'ingénieur 10 points • PhD/Doctorat20 points 	20	
	<p>Expérience au niveau national dans la conduite d'enquêtes : conception et administration de questionnaires, techniques d'échantillonnage, exploitation et analyse des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strictement égale à 05 ans 30 points • Supérieure 05 ans et strictement inférieure à 08 ans ... 50 points • 08 ans et plus80 points 	80	
Total Section 3			400

SECTION 5. TERMES DE REFERENCE

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA CONCEPTION D'UN INDICE D'INCLUSION NUMERIQUE EN TUNISIE

Durée de la mission :	150 jours ouvrables étalés sur une période de six (06) mois
Langue de travail :	Français / Arabe
Lieu d'affectation :	Tunis, Tunisie

I. Contexte général et justification de l'étude

La Tunisie aspire à devenir un pays leader des technologies de la communication et des réalités digitales, en opérant un changement de paradigme dans son approche stratégique du secteur des TIC. La gestion ainsi que la conduite du changement devraient être appréhendées pour se préparer à la prochaine vague d'innovations. L'intégration et l'inclusion de tout le territoire et toutes les classes sociales sont au cœur de l'effort consenti en faveur d'un meilleur accès à un service public identique partout.

Plusieurs initiatives numériques innovantes ont été lancées en Tunisie ces dernières années, reflétant l'engagement du Gouvernement à faire de la Tunisie une référence numérique internationale. La Stratégie Nationale « Tunisie Digitale 2020 » reconnaît à ce titre le numérique comme « levier important pour le développement socioéconomique du pays » et a pour objectif de réduire la fracture numérique. Ce levier s'est avéré encore plus important avec la crise provoquée par la pandémie de la Covid-19. La Stratégie Nationale « Tunisie Digitale 2025 », elle, s'articule autour de six axes prioritaires à savoir : (1) l'Inclusion Numérique et Financière en donnant l'accès à la connexion haut débit et en combattant l'illettrisme numérique ainsi que l'accès aux services financiers numériques. (2) la Tunisie terre du numérique : développer un écosystème de startups et d'innovation et attirer les investissements locaux et étrangers. (3) la Digitalisation de l'administration. (4) les avancées technologiques : en définissant une stratégie de positionnement de la Tunisie sur les technologies de rupture et/ou en émergence. (5) l'Adaptation d'une politique de formation et d'emplois aux besoins du secteur et (6) la Mise en place et déploiement d'une Stratégie de cyber sécurité et de protection des données.

Le déploiement de cette stratégie digitale passera par le renforcement de l'inclusion des citoyens et entreprises à travers deux programmes :

Programme n°1 -Vers une plus grande inclusion à travers le numérique :

- Doter les citoyens d'une connexion internet très haut débit
- Garantir l'accessibilité des citoyens aux outils / services digitaux
- Poursuivre le développement du réseau des établissements publics

Programme n°2 -Le digital paiement, un levier pour l'inclusion financière des usagers :

- Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'acteurs financiers
- Fournir aux citoyens / entreprises des solutions de paiement digital adaptées aux besoins

En Tunisie, le premier confinement décidé par le gouvernement en mars 2020 pour endiguer la

propagation du virus, a permis par ailleurs de révéler l'importance de la technologie et de l'outil digital comme moyen de garantir une activité productive minimale (ou un Business Continuity Plan), maintenir le lien avec le milieu professionnel, scolaire et universitaire, ou le lien social.

Si la crise sanitaire liée à la COVID-19 a révélé le potentiel et l'importance de la transition numérique, cette dernière demeure un enjeu de taille en Tunisie. La crise de la Covid-19 a montré à quel point les régions et les populations (notamment les femmes) ont un accès différencié à la technologie, creusant ainsi davantage les inégalités d'opportunités entre hommes et femmes, populations aisées et vulnérables, et d'une région à l'autre.

Afin d'estimer ce phénomène, le Programme des Nations Unies pour le Développement en Tunisie (PNUD Tunisie), en partenariat avec le ministère des Technologies de la Communication, souhaite lancer une étude d'envergure portant à la fois sur (1) un diagnostic de la fracture numérique en Tunisie à l'échelle de tout le territoire, permettant d'identifier les facteurs explicatifs de cette fracture, qu'ils soient d'ordre technologique, réglementaire, économique, social, culturel, sociétal, etc. et (2) la construction d'un indice d'inclusion numérique multidimensionnel permettant de classer les 24 gouvernorats du pays et de mettre en avant l'ampleur et la nature multidimensionnelle de la fracture numérique inter-gouvernorats.

Les résultats de cette étude, et l'élaboration de l'indice en question, permettront de formuler des recommandations concrètes basées sur des évidences et d'orienter les politiques publiques à court, moyen et long terme et ce, en particulier dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement 2021-2025. Ils offriront la possibilité d'éclairer la prise de décision du gouvernement tunisien, en particulier le ministère des Technologies de la Communication et le ministère de l'Économie des Finances et de l'Appui à l'Investissement en matière de planification du développement et de conception des politiques publiques.

Dans ce contexte, le PNUD Tunisie souhaite recruter un bureau d'études pour une durée de 150 jours de travail étalés sur une période de 6 mois, afin d'évaluer de manière précise et complète la fracture numérique dans les 24 gouvernorats sur la base d'un diagnostic et de l'élaboration d'un indice d'inclusion numérique composite et multidimensionnel. En agrégeant plusieurs variables, cet indice permettrait d'identifier les déterminants de cette fracture, matériels et immatériels, ou encore de comprendre comment favoriser l'inclusion numérique des populations et des régions en Tunisie. Il permettrait également de formuler des recommandations basées sur des évidences, permettant ainsi d'orienter les politiques publiques et la prise de décision pour les ministères concernés en faveur de l'inclusion numérique.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du travail d'analyse du PNUD Tunisie sur l'impact socioéconomique du coronavirus en Tunisie et les perspectives de renforcement de la résilience des populations et des régions dans la phase post-Covid. Elle vient aussi compléter une enquête du PNUD Tunisie sur l'inclusion numérique des femmes et des jeunes filles dans les gouvernorats du Sud de la Tunisie. Cette mission a pour but de soutenir la transition numérique et le développement des capacités des populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes dans les régions marginalisées. D'une manière plus globale, elle contribuera à la réalisation des :

- ODD 8 : « Travail décent et croissance économique » qui a pour objectif de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 9 : « Industrie, innovation et infrastructure » qui a pour objectif d'accroître « l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2030 ».
- ODD 10 : « Inégalités réduites » qui a pour objectif de réduire les inégalités d'un pays à l'autre.

Le bureau d'études recruté travaillera sous la supervision directe d'une équipe conjointe de supervision de la mission (dirigée par la Team Leader du Cluster Croissance Inclusive et Développement Humain (CIDH) du PNUD Tunisie et le Directeur Général de l'Économie digitale et de l'Investissement au ministère des Technologies de la Communication). Le bureau d'études devra également collaborer régulièrement avec le comité technique et le comité de pilotage de l'étude.

II. Objectifs de la mission :

Les **objectifs généraux** de cette étude seront :

- (i) D'**identifier** les facteurs explicatifs de la fracture numérique par gouvernorat, en considérant des dimensions matérielles et immatérielles à savoir les dimensions technologique et d'infrastructure, réglementaire, économique, sociale, sociétale, culturelle, et de genre.
- (ii) D'**évaluer** l'ampleur de la fracture numérique sur chacun des 24 gouvernorats tunisiens sur la base de la construction d'un indice d'inclusion numérique composite et multidimensionnel prenant en considération les dimensions infrastructurelle, économique, sociale, sociétale, culturelle, et de genre.
- (iii) De **formuler des recommandations concrètes** qui faciliteront au gouvernement tunisien la prise de décision, ainsi que la conception et mise en œuvre des politiques publiques adéquates pour favoriser l'inclusion numérique.

Les **objectifs spécifiques** sont les suivants :

- **Faire un état des lieux** de la digitalisation en Tunisie sur la base d'une recherche documentaire nationale et internationale sur la Tunisie, le cadre législatif, les réalisations, les statistiques et enquêtes existantes, les mesures, études et politiques, etc. permettant de comprendre le différentiel d'accès à la technologie au sein des populations et des territoires en Tunisie ;
- **Établir un benchmark international** sur l'indice d'inclusion numérique ;
- **Définir** une méthodologie de construction d'un indice d'inclusion numérique composite et multidimensionnel. Ce dernier agrégera plusieurs dimensions, indicateurs, variables (infrastructure, genre, socioéconomiques, culturelles, sociétales) matériels et immatériels ;
- Sous la supervision de l'Institut National de la Statistique, **conduire une enquête** à l'échelle de tout le territoire permettant de collecter les informations sur les facteurs explicatifs de la fracture numérique ;
- **Élaborer** l'indice d'inclusion numérique, prenant en compte l'ensemble des dimensions matérielles et immatérielles en lien avec la technologie et l'infrastructure, les facteurs socio-économiques, culturels et sociétaux et intégrant également le genre ;
- **Proposer un classement général** des 24 Gouvernorats tunisiens sur la base de l'indice d'inclusion numérique calculé, et selon les différentes dimensions retenues ;
- **Analyser les résultats afin de formuler des recommandations concrètes** en faveur de la réduction des inégalités numériques entre les régions.

III. Résultats attendus :

Les données de cette étude permettront **de mieux comprendre** les facteurs explicatifs de la fracture numérique entre les gouvernorats tunisiens, de **l'estimer** d'une manière exhaustive et précise et de formuler des recommandations concrètes en faveur du renforcement de l'inclusion numérique des populations et des territoires.

Cet indice et ces recommandations seront formulés à destination du gouvernement tunisien et, en particulier le ministère des Technologies de la Communication ainsi que le ministère de l'Économie et des Finances et de l'Appui à l'Investissement, afin de les outiller en matière de planification du développement et de conception et mise en œuvre des politiques publiques à même de favoriser l'inclusion numérique.

IV. Tâches attendues du bureau d'étude

Sous la supervision directe de l'équipe conjointe de supervision et de pilotage de la mission (dirigée par la Team Leader du Cluster Croissance Inclusive et Développement Humain (CIDH) du PNUD Tunisie et le Directeur Général de l'Économie numérique, de l'Investissement et de la Statistique au ministère des Technologies de la Communication), le bureau d'études recruté sera en charge d'élaborer l'indice d'inclusion numérique en Tunisie et de formuler un certain nombre de recommandations concrètes. Ceci passera par plusieurs étapes :

a. Phase préparatoire :

- Participer, au début de la mission, à la réunion de démarrage et de briefing avec l'équipe conjointe de supervision et de pilotage de la mission.
- Sur la base des orientations données par l'équipe conjointe de supervision et de pilotage de la mission, élaborer une note méthodologique ajustée, qui devra être validée par l'équipe conjointe du projet. Cette note précisera :
 - o La méthodologie d'élaboration de l'enquête sur la fracture numérique sur tout le territoire national : outils de collecte des données et technique d'échantillonnage à utiliser. La méthodologie suivie spécifiera une collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS) pour la validation scientifique de la conduite de l'enquête et des données collectées qui en résulteront ainsi que la possibilité de pérenniser le travail et aboutir à une mise à jour régulière de l'indice.
 - o La méthodologie d'élaboration de l'indice d'inclusion numérique des populations qui devra intégrer plusieurs dimensions/indicateurs/variables. A titre d'exemple et sans être exhaustif :
 - **L'infrastructure/état de la technologie** (nombre de lignes téléphoniques fixes par 100 habitant.e.s, nombre d'abonnements au téléphone cellulaire, nombre d'internautes, nombre d'abonnements au haut débit fixe par région, etc.) ;
 - **La situation socioéconomique** (décomposition des facteurs cités précédemment par niveau de revenu du foyer, etc.) ;
 - **Des dimensions sociétales, culturelles et de genre** (décomposition des facteurs cités précédemment par sexe, âge, niveau d'éducation, zones d'habitation, etc.).
 - o La présentation de la méthodologie qui devra couvrir également la méthode de calcul et le système de suivi de l'indice.
 - o Les ressources humaines nécessaires à la récolte et au traitement des données.
 - o Le chronogramme de réalisation de la mission (phase préparatoire de l'enquête, conduite de l'enquête, traitement des données, rapport des résultats statistiques et de leur analyse).
 - o Le plan du rapport final de la mission.

b. Phase d'exécution :

- Dresser un **état des lieux de la fracture numérique** en Tunisie (travaux existants, cadre législatif et réglementaire, etc.).
- Établir le **questionnaire de l'enquête** qui devra être validé par l'équipe de coordination et de pilotage de l'étude.
- Définir un **échantillonnage** exhaustif et représentatif des utilisateurs des outils numériques qui doit être validé par l'équipe de coordination et de pilotage de l'étude.

- Proposer une **méthodologie de construction d'un indice** d'inclusion numérique multidimensionnel intégrant des critères en lien avec l'infrastructure, la situation économique et sociale, les aspects sociétaux et culturels et la dimension du genre. La méthode de calcul et collecte de données sera également spécifiée.
 - **Élaborer l'indice** synthétique sur l'inclusion numérique en Tunisie selon la méthodologie et les critères retenus et validés par l'équipe de coordination et de pilotage de l'étude.
 - En collaborant avec les structures nationales telles que l'Instance Nationale des Télécommunications, l'Institut National de la Statistique (INS) et des opérateurs mobiles, conduire l'enquête et collecter les données nécessaires : (a) pour identifier les facteurs explicatifs de la fracture numérique, à travers la dissémination du questionnaire validé préalablement par l'équipe PNUD, auprès de l'échantillonnage défini, et (b) pour mesurer l'indice par gouvernorat et selon les critères retenus dans la construction de l'indice. Les besoins logistiques liés à ces tâches doivent être assurés par le bureau d'étude.
 - En se basant sur les données collectées, mesurer l'écart entre les gouvernorats et classer ces derniers au sein d'un tableau, selon les facteurs explicatifs de la fracture numérique. La méthode de calcul ainsi que les premiers résultats seront partagés avec l'équipe du projet au sein d'un rapport préliminaire.
 - Organiser et participer à des réunions de suivi sur l'état d'avancement de l'étude avec l'équipe de coordination et de pilotage de l'étude.
- c. Phase de restitution :**
- Élaborer un rapport (en français). Ce dernier inclura :
 - o Une description de la méthodologie adoptée pour élaborer a) le diagnostic (y compris la préparation et la conduite de l'enquête), et b) l'indicateur.
 - o Une présentation analytique des résultats. Ces derniers seront exposés de manière claire et compréhensible par tous et par toutes.
 - o Des recommandations concrètes sur le court, moyen et long terme en rapport direct avec les insuffisances relevées et permettant d'éclairer les pouvoirs publics quant aux mesures et politiques à prendre pour le développement de l'inclusion numérique.
 - Contribuer à la préparation d'un atelier national de présentation et/ou de validation des résultats de l'enquête et en assurer la modération. Le PV de cet atelier sera partagé avec l'équipe.
 - Fournir la base des données brutes de l'enquête aux formats Excel, SPSS et STATA.

V. Produits attendus

Le bureau d'études remettra au Bureau du PNUD Tunisie et dans les délais prévus, les livrables suivants :

- Une **note méthodologique** détaillée qui décrira (i) la méthodologie suivie pour a) la réalisation du diagnostic sur la base d'une enquête de terrain comprenant un questionnaire, et pour b) la définition de l'indice d'inclusion numérique, y compris sa méthode de calcul et son système de suivi (ii) la méthode et les outils de collecte de données, en précisant la technique d'échantillonnage, (iii) les ressources humaines nécessaires, (iv) le chronogramme de réalisation et (v) le plan du rapport final de la mission.
- Un **rapport intermédiaire** incluant les résultats préliminaires de l'étude.
- Un **rapport final** qui inclut toutes les remarques, commentaires et suggestions apportées par le PNUD Tunisie. Le produit final devra intégrer (i) un état des lieux sur la fracture numérique en Tunisie, (ii) une description de la

méthodologie suivie et (iii) une présentation analytique des résultats. Ces derniers seront exposés de manière claire et compréhensible en utilisant notamment des schémas, en mettant en valeur les chiffres et/ou données importants et une cartographie des résultats par gouvernorat permettant de classer ces derniers.

- La **base des données brutes** de l'enquête aux formats Excel, SPSS et STATA qui seront exploitées par le PNUD Tunisie pour un travail ultérieur sur la fracture numérique.

VI. Durée de la mission, chronogramme et paiement :

La durée de la mission est estimée à cent cinquante (150) jours ouvrables étalés sur une période de six mois.

Prestations	Pourcentage	Calendrier	Condition de versement du paiement
Livable 1 : Note méthodologique revue.	25% du montant du contrat à l'approbation des livrables 1 et 2 conjointement.	L1 : Une (01) semaine à compter de la date de signature du contrat.	Sous trente (30) jours à compter de la date à laquelle les conditions suivantes seront respectées : a) L'acceptation écrite par le PNUD de la qualité des prestations (et non pas leur simple réception) ; et b) la réception de la facture du prestataire de services.
Livable 2 : Diagnostic & Benchmark		L2 : Trois (03) semaines à partir du kick-off meeting)	
Livable 3 : questionnaire & méthodo de l'enquête	45% du montant du contrat à l'approbation des livrables 3 et 4 conjointement.	L3 : Cinq (5) semaines à partir kick-off meeting)	
Livable 4 : méthodologie & calcul de l'indice		L4: Quinze (15) semaines après kick-off meeting	
Livable 5 : rapport final & recommandations	30% du montant du contrat à l'approbation des livrables 5 et 6 conjointement.	L5 : 1 mois après la validation Livrable 4	
Livable 6 : atelier de restitution		L6 : Deux (02) semaines après la validation du L5.	

VII. Compétences et facteurs de succès

Compétences liées au travail au sein du PNUD

- Démontre son intégrité par le respect des valeurs et de l'éthique des Nations Unies ;
- Promeut la vision, la mission et les buts stratégiques du PNUD et des Nations Unies ;
- Respecte les différences culturelles, de genre, de religion, de race, d'âge et de nationalité ;

Compétences liées à la mission :

- Aptitude au dialogue et à la négociation ;
- Capacité à travailler dans un environnement multiculturel complexe ;
- Capacité à travailler sous pression et de manière indépendante ;
- Capacité démontrée d'esprit critique, de créativité, de diplomatie, de flexibilité ;
- Excellente capacité en communication et en rédaction ;
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse.

VIII. Qualifications exigées du bureau d'études et de l'équipe d'experts :

Le bureau d'étude (ou groupement) devra justifier :

- D'au moins 10 ans d'expérience dans la conduite d'études stratégiques à envergure nationale et internationale, d'études de diagnostic et de benchmarks internationaux.
- Une expérience préalable dans la construction d'un indice synthétique permettant la mesure d'un aspect de développement économique et social serait un bonus.
- De la conduite d'au moins 3 enquêtes en Tunisie sur les cinq dernières années.
- Justification d'au moins 2 (deux) références professionnelles dans la production de rapports et publications de haut-niveau (études, diagnostics, rapports etc.) dans le domaine du développement économique sur les 5 dernières années.

Pour la réalisation de la mission, le soumissionnaire devra proposer une équipe composée obligatoirement de :

Profil 1 : Un chef de mission (40 HJ) :

- Titulaire d'un diplôme de master ou plus dans les domaines suivants : sciences économiques, économétrie, ou tout autre domaine pertinent ayant un rapport avec l'objet de la mission.
- Démontrer une expérience avec une institution ou une entité gouvernementale à l'échelle internationale dans l'élaboration de documents stratégiques de haut niveau ;
- Démontrer une expérience avérée dans l'élaboration d'études et analyses ayant trait à la digitalisation en lien avec le développement socio-économique ;
- Démontrer une expérience en matière de techniques de modélisation en lien avec les indices synthétiques ;
- Avoir au moins 5 références dans le pilotage d'études stratégiques ;
- Au minimum 3 références de collaboration avec les organismes internationaux

Profil 2 : Economètre spécialiste dans l'élaboration des modèles économétriques des indices synthétiques représentant une réalité économique ou social (70 HJ) :

- Titulaire d'un diplôme de master ou plus dans les domaines suivants : sciences économiques, économétrie, statistique ou tout autre domaine pertinent ayant un rapport avec l'objet de la mission.
- Justifiant d'au moins 3 expériences dans l'élaboration et le calcul d'indices multidimensionnels.

Profil 3 : Statisticien-économiste spécialiste dans la conduite d'enquêtes (40 HJ) :

- Titulaire d'au moins un diplôme de master (5 ans) dans les domaines suivants : sciences économiques, économétrie, statistique ou tout autre domaine pertinent ayant un rapport avec l'objet de la mission.
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans la conduite d'enquêtes : conception et administration de questionnaires, techniques d'échantillonnage, exploitation et analyse des données.

IX. Document requis pour la soumission

Les cabinets intéressé(e)s doivent obligatoirement soumettre les documents/informations suivants :

- Une présentation du bureau d'études ou du groupement du bureau d'études soumissionnaire en indiquant de manière claire les références dans les domaines requis dans les termes de référence de la présente mission ;
- Les CVs détaillés des membres de l'équipe d'experts qui vont mener la mission et qui doivent répondre aux critères énoncés plus haut (section IX), incluant les contacts de 2 références professionnelles (e-mail, téléphone).
- Une note de compréhension de la mission en français de cinq (05) pages maximum (i) fournissant une compréhension des termes de référence (**sans les reprendre littéralement dans cette note**) (ii) donnant une description détaillée de la méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la mission, et (iii) incluant un chronogramme de mise en œuvre de la mission ;
- Une offre financière en jour/ homme en hors taxes comprenant l'ensemble des coûts afférents à la réalisation de l'étude, y compris les frais personnels de déplacement et d'hébergement éventuels
- La confirmation écrite que chaque membre de l'équipe d'experts sera disponible pendant toute la durée du contrat.

Le dossier de soumission devra obligatoirement comprendre les documents administratifs suivants :

- Une attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ;
- Un certificat d'immatriculation de l'entreprise, ainsi que les statuts ou tout document équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société ;
- Les documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ;
- Une lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une soumission pour le compte d'une entité située en dehors du pays ;
- Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.

X. Évaluation des soumissions

Le processus d'évaluation et de sélection comporte 2 étapes :

- Évaluation technique selon les compétences requises sur la base du curriculum vitae et de la note méthodologique : 70% de la note globale.
- Évaluation financière se basant sur l'offre financière fournie par le/la candidat(e) : 30% de la note globale. Seules les candidatures ayant été retenues lors de l'évaluation technique verront leurs offres financières examinées.

Évaluation des offres (soumissions) financières :

Toute offre n'ayant pas obtenu la note technique minimale requise (700 points) ne sera pas retenue pour l'évaluation financière.

À l'offre financière la moins onéreuse (parmi les offres retenues) est attribuée la note maximale de 1000 points ;

La note financière d'une offre n est calculée comme suit :

$$NF_n = (OF_{mo} / OF_n) * 1000$$

NF_n = note financière de l'offre n (sur 1000 points) ;

OF_{mo} = montant de l'offre la moins onéreuse ;

OF_n = montant de l'offre n.

1. Sélection de la meilleure offre :

La note globale d'une offre n est calculée comme suit :

$$NG_n = 70% * NT_n + 30% * NF_n$$

NG_n = note globale de l'offre n ;

NT_n = note technique de l'offre n (700 points ≤ NT_n ≤ 1000 points) ;

NF_n = note financière de l'offre n.

L'offre n retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note globale NG_n.

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION / LISTE DE CONTROLE

Ce formulaire sert de liste de contrôle pour la préparation de votre proposition. Veuillez remplir les formulaires de soumission conformément aux instructions figurant dans les formulaires et les retourner dans le cadre de votre soumission de proposition. Aucune modification au format des formulaires ne sera autorisée et aucune substitution ne sera acceptée.

Avant de soumettre votre proposition, veuillez-vous assurer de vous conformer aux instructions de soumission de la FT 22.

Enveloppe de proposition technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission requis ?	
▪ Form A : Formulaire de soumission de la proposition technique	<input type="checkbox"/>
▪ Form B : Formulaire d'information du soumissionnaire	<input type="checkbox"/>
▪ Form C : Formulaire d'information pour les Joint-Venture/Consortium/ Association	<input type="checkbox"/>
▪ Form D : Formulaire de qualification	<input type="checkbox"/>
▪ Form E : Formulaire de la proposition technique	<input type="checkbox"/>
Avez-vous fourni les documents requis pour établir la conformité aux critères d'évaluation de la section 4 ?	<input type="checkbox"/>

Enveloppe de proposition financière :

(Doit être soumis dans une enveloppe scellée séparée/email protégé par mot de passe)

▪ Form F : Formulaire de soumission de la proposition financière	<input type="checkbox"/>
▪ Form G : Formulaire de proposition financière	<input type="checkbox"/>

FORM A : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition no [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée.

Nous déclarons par la présente que notre société, ses filiales ou ses employés, y compris les membres de JV/Consortium/Association ou sous-traitants ou fournisseurs pour toute partie du contrat :

- a) n'est pas sous l'interdiction de participer aux achats par l'Organisation des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions issues des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- b) n'ont pas été suspendus, radiés, sanctionnés ou autrement identifiés comme inadmissibles par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) n'ont pas de conflit d'intérêts conformément à l'instruction aux soumissionnaires clause 4 ;
- d) ne pas employer, ou anticiper l'emploi, toute personne qui est, ou a été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année, si ledit membre du personnel de l'ONU a ou a eu des relations professionnelles antérieures avec notre entreprise en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec les Nations Unies (conformément aux restrictions des Nations Unies pour l'après-mandat publiées dans la circulaire ST/SGB/2006/15);
- e) n'ont pas déclaré faillite, ne sont pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et qu'il n'y a pas de jugement ou de poursuite judiciaire en cours contre eux qui pourraient nuire à leurs opérations dans un avenir prévisible ;
- f) s'engagent à ne pas se risquer dans des pratiques proscrites, y compris, mais sans s'y limiter, la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et à mener des affaires d'une manière qui évite tout financement, des risques opérationnels, de réputation ou autres à l'ONU et que nous adoptons les principes du code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations faites dans cette proposition sont vraies et nous acceptons que toute mauvaise interprétation ou fausse déclaration contenue dans cette proposition peut conduire à notre disqualification et/ou sanction par le PNUD.

Nous proposons de fournir des services conformes aux documents d'appel d'offres, y compris les conditions générales de contrat du PNUD et conformément aux termes de référence.

Notre proposition est valable et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche technique de soumission.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Je soussigné, certifie que je suis dûment autorisé par [insérer le nom du soumissionnaire] à signer cette proposition et à l'engager si le PNUD accepte cette proposition.

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Signature: _____

[Cachet official du soumissionnaire]

FORM B : FORMULAIRE D'INFORMATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nom légal du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement	[Compléter]
Information du Représentant Autorisé du soumissionnaire	Nom et Titre: [Compléter] Téléphone: [Compléter] Email : [Compléter]
Etes-vous enregistré comme fournisseur auprès d'UNGM ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UGNM]
Etes-vous un fournisseur UNDP ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UNDP]
Pays d'exploitation	[Compléter]
No. D'employés à temps plein	[Compléter]
Certificats d'Assurance Qualité (ex. ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat valide):	[Compléter]
Votre compagnie possède-t-elle une certification telle que ISO 14001 relative à l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre compagnie possède-t-elle une politique environnementale écrite ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Personne de référence que le PNUD peut contacter pour des demandes de clarification lors de l'évaluation des propositions	Nom et Titre : [Compléter] Téléphone : [Compléter] Email : [Compléter]
Veillez joindre les documents suivants :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil de l'entreprise, qui ne doit pas dépasser quinze (15) pages, y compris les références vers les enquêtes conduites ainsi que les rapports et publications de haut niveau dans le domaine du développement économique. ▪ Certificat d'enregistrement d'entreprise ▪ Certificat d'enregistrement ou de paiement d'impôt délivré par l'autorité de référence attestant que le soumissionnaire est mis à jour avec ses obligations de paiement d'impôt, ou certificat d'exonération fiscale, si un tel privilège est apprécié par le soumissionnaire ▪ Papiers d'enregistrement de nom commercial, s'il y a lieu ▪ Permis de l'administration nationale d'opérer dans un lieu d'affectation, s'il y a lieu

- Lettre officielle de nomination en tant que représentant local, si le prestataire soumet une proposition au nom d'une entité située à l'extérieur du pays
- Procuration
- CV de l'équipe proposée en charge de la mission
- Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU

FORM C : FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LES JOINT-VENTURE/CONSORTIUM/ ASSOCIATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

À remplir et à retourner avec votre proposition si la proposition est présentée en tant que coentreprise/Consortium/Association.

No	Nom du partenaire et coordonnées (Adresse, téléphone, fax, e-mail)	Proportion proposée des responsabilités (en%) et du type de services à effectuer
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal

(L'autorité de lier le JV, le consortium, l'Association pendant le processus du RFP et, dans le cas où un contrat est adjugé, pendant l'exécution de contrat)

[Compléter]

Nous avons joint une copie du document ci-dessous signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique et la confirmation de la responsabilité conjointe et séparable des membres de ladite coentreprise :

Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** Accord de JV/Consortium/Association agreement

Nous confirmons par la présente que si le contrat est adjugé, toutes les parties de la coentreprise / Consortium/Association sont solidairement responsables envers le PNUD pour l'accomplissement des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

FORM D : FORMULAIRE DE QUALIFICATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

S'il s'agit d'une JV/Consortium/Association, à compléter par chaque partenaire.

Historique des contrats non-performants

- La non-exécution des contrats n'a pas eu lieu au cours des 3 dernières années
- Contrat (s) non effectué (s) durant les 3 dernières années

Année	Proportion du contrat non exécutée	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)
		Nom du Client : Adresse du Client : Raison(s) de non-performance:	

Historique des litiges (inclus les litiges en cours)

- Pas d'historique des litiges depuis 3 ans
- Historique des litiges

Année du litige	Montant concerné (en US\$)	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)
		Nom du Client : Adresse du Client : Objet du litige : Partie qui a initié le litige : Statut du litige : Partie qui a eu gain de cause si le litige a été résolu :	

Expérience pertinente précédente

Énumérez uniquement les affectations pour lesquelles le soumissionnaire a été légalement contracté ou sous-traité par le client en tant que société ou en étant l'un des partenaires du consortium/JV. Les travaux effectués par les experts individuels du soumissionnaire travaillant en privé ou par l'intermédiaire d'autres entreprises ne peuvent être réclamés comme l'expérience pertinente du soumissionnaire, ou celui des associés ou des sous-consultants du soumissionnaire, mais peuvent être réclamés par les experts eux-mêmes dans leur Cvs. Le soumissionnaire devra être disposé à étayer l'expérience revendiquée en présentant des copies des documents et références pertinents si le PNUD le demande.

Nom du projet et pays	Nom du client et contact de	Valeur du contrat	Période de l'activité	Types d'activités
-----------------------	-----------------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

d'affectation	référence			

Les soumissionnaires peuvent également joindre leurs propres fiches de données de projet avec plus de détails pour les affectations ci-dessus.

- Ci-joints les déclarations de performance satisfaisante des trois principaux clients ou plus..

Etat financier

Chiffre d'affaires annuel pour les 3 dernières années	Année	USD
	Année	USD
	Année	USD
Dernière note de crédit (le cas échéant), indiquez la source		

Information financière (en US\$ equivalent)	Information pour les 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations du bilan</i>		
Total Actifs (TA)			
Total Passifs (TL)			
Actifs actuels (CA)			
Passifs actuels (CL)			
	<i>Information tirée de l'état des résultats</i>		
Total / Recettes brutes (TR)			
Profits avant Taxes (PBT)			
Profit Net			
Ratio actuel			

- Ci-jointes des copies des États financiers vérifiés (bilans, y compris toutes les notes connexes et comptes de résultat) pour les années requises ci-dessus, conformément aux conditions suivantes :
- Doit refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à une JV, et non des sociétés sœurs ou mères ;
 - Les états financiers historiques doivent être vérifiés par un comptable public accrédité ;
 - Les États financiers historiques doivent correspondre aux périodes comptables déjà remplies et vérifiées. Aucune déclaration pour les périodes partielles n'est acceptée.

FORM E : FORMULAIRE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Note au PNUD [doit être supprimé avant publication] :

Veillez-vous assurer que les informations ci-dessous sont adaptées conformément aux critères d'évaluation technique inclus dans la section 4. Les sections ci-dessous correspondent aux critères d'échantillonnage inclus dans ce modèle RFP à la section 4.

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

La proposition du soumissionnaire devra être organisée pour suivre ce format de proposition technique. Lorsque le soumissionnaire est soumis à une exigence ou demande d'utiliser une approche spécifique, le soumissionnaire doit non seulement énoncer son acceptation, mais aussi décrire comment il entend se conformer aux exigences. Lorsqu'une réponse descriptive est demandée, l'omission de fournir cette dernière sera considérée comme non réactive.

SECTION 1 : Qualification, capacité et expertise du soumissionnaire

- 1.1 Brève description de l'organisation, y compris l'année et le pays d'enregistrement, et les types d'activités entreprises.
- 1.2 Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de gestion de projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité (dans l'affirmative, fournir des précisions).
- 1.3 Pertinence des connaissances et de l'expérience spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans la région/le pays.
- 1.4 Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.5 L'engagement de l'organisation envers la durabilité.

SECTION 2 : Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés

Cette section devra démontrer la réceptivité du soumissionnaire au TDR en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences, en fournissant une description détaillée des caractéristiques de performance essentielles proposées et en démontrant comment l'approche et la méthodologie proposées satisfont ou dépassent les exigences. Tous les aspects importants doivent être abordés avec suffisamment de détails et les différentes composantes du projet doivent être pondérées de manière adéquate par rapport à l'autre.

Une description détaillée de l'approche et de la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs du projet, en gardant à l'esprit la pertinence des conditions locales et de l'environnement du projet. Préciser comment les différents éléments de service doivent être organisés, contrôlés et livrés.

La méthodologie doit également comporter des détails sur les mécanismes internes d'examen technique et d'assurance de la qualité du soumissionnaire.

Expliquez si un travail serait sous-traité, à qui, combien de pourcentage du travail, la justification, et les rôles des sous-traitants proposés et comment chacun fonctionnera en tant qu'équipe.

Description des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation des performances existants ; comment ils seront adoptés et utilisés pour une exigence spécifique

Plan de mise en œuvre comprenant un diagramme de Gantt ou un calendrier de projet indiquant la séquence détaillée des activités qui seront entreprises et leur calendrier correspondant.

Démontrez comment vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité dans l'exécution du contrat. Tout autre commentaire ou information concernant l'approche et la méthodologie du projet qui seront adoptées.

SECTION 2A : Commentaires et suggestions du soumissionnaire sur les termes de référence

Fournir des commentaires et des suggestions sur le cadre de référence, ou des services supplémentaires qui seront rendus au-delà des exigences du TDR, le cas échéant.

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel clé

- 3.1 Décrire l'approche globale de gestion de la planification et de la mise en œuvre du projet. Inclure un organigramme pour la gestion du projet décrivant la relation entre les postes clés et les désignations. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque personnel et le temps alloué à son implication.
- 3.2 Fournir des CV pour le personnel clé qui sera proposé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les cvs devront démontrer des qualifications dans des domaines pertinents à la portée des services.

Format de CV du personnel clé proposé

NOM DE LA PERSONNE	[INSERER]
POSITION RETENUE POUR CETTE MISSION	[INSERER]
NATIONALITE	[INSERER]
QUALIFICATIONS LINGUISTIQUES	[INSERER]

EDUCATION/
QUALIFICATIONS

[RESUMER LES ETUDES SUPERIEURES/UNIVERSITAIRES ET AUTRES FORMATIONS SPECIALISEES DES MEMBRES DU PERSONNEL, EN DONNANT LES NOMS DES ECOLES, LES DATES AUXQUELLES ILS SONT PRESENTS ET LES DIPLOMES/QUALIFICATIONS OBTENUS.]

[INSERER]

CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLE
S

[FOURNIR DES DETAILS SUR LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES A LA PORTEE DES SERVICES]

- NOM DE L'INSTITUTION : [INSERER]
- DATE DE CERTIFICATION : [INSERER]

HISTORIQUE DES
EMPLOIS /
EXPERIENCE

[ÉNUMERER TOUS LES POSTES OCCUPES PAR LE PERSONNEL (EN COMMENÇANT PAR LE POSTE ACTUEL, LA LISTE DANS L'ORDRE INVERSE), DONNER LES DATES, LE NOM DE L'ORGANISATION QUI EMPLOIE, LE TITRE DU POSTE DETENU ET LE LIEU DE L'EMPLOI. POUR L'EXPERIENCE DES CINQ DERNIERES ANNEES, PRECISEZ LE TYPE D'ACTIVITES EXECUTEES, LE DEGRE DE RESPONSABILITE, L'EMPLACEMENT DES AFFECTATIONS ET TOUTE AUTRE INFORMATION OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE JUGEE PERTINENTE POUR CETTE AFFECTATION.]

[INSERER]

REFERENCES

[FOURNIR DES NOMS, DES ADRESSES, DES COORDONNEES DE TELEPHONE ET DE COURRIEL POUR DEUX (2) REFERENCES]

	REFERENCE 1:
	[INSERER]
	REFERENCE 2:
	[INSERER]

JE SOUSSIGNE, CERTIFIE QUE, AU MIEUX DE MES CONNAISSANCES ET DE MES CONVICTIONS, CES DONNEES DECRIVENT CORRECTEMENT MES QUALIFICATIONS, MES EXPERIENCES ET D'AUTRES INFORMATIONS

PERTINENTES SUR MOI-MEME.

Signature de la personne

Date (D/M/Y)

FORM F : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition N° [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée. Notre proposition financière ci-jointe est d'un montant de [insérer le montant en lettres et en chiffres]. Notre proposition est valide et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche de soumission. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Signature: _____

[Cachet officiel du soumissionnaire]

FORM G : FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Le soumissionnaire est tenu de préparer la proposition financière suivant le format ci-dessous et de le soumettre dans une enveloppe distincte de la proposition technique indiquée dans l'instruction aux soumissionnaires. Toute information financière fournie dans la proposition technique conduira à l'exclusion du soumissionnaire.

La proposition financière doit correspondre aux exigences du mandat et de la proposition technique du soumissionnaire.

Devise monétaire de la proposition : [Insérer une devise]

Tableau 1 : Sommaire des prix globaux

	Montant(s)
Honoraires professionnels (du tableau 2)	
Autres coûts (du tableau 3)	
Montant total de la proposition financière	

Tableau 2 : Répartition des honoraires professionnels

Nom	Position	Honoraire	No. de Jours/Mois/ heures	Montant total
		A	B	C=A+B
Sur site				
Home Based				
Sous total Honoraires :				

Tableau 3 : Ventilation des autres coûts

Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Montant total
Vols internationaux	Voyage A/R			
Indemnité de subsistance	Jour			
Frais de déplacements divers	Voyage			
Frais de transport locaux	Forfait			
Dépenses individuelles				
Autres coûts (préciser)				
Sous total Autres coûts :				

Tableau 4 : Répartition du prix par activité/livrable

Livrable/ Description de l'activité	Temps alloué (H/J)	Honoraires professionnels	Autres coûts	Total
Livrable 1 : Note méthodologique revue.				
Livrable 2 : Diagnostic & Benchmark				
Livrable 3 : questionnaire & méthodo de l'enquête				
Livrable 4 : méthodologie & calcul de l'indice				
Livrable 5 : rapport final & recommandations				
Livrable 6 : atelier de restitution				